Mantes La Ville 19 janvier 2009

L'Inspecteur de l'Education Nationale

inspection académique Yvelines

éducation nationale enseignement supérieur

à Mesdames et messieurs les Directrices et Directeurs des écoles
Mesdames et messieurs les enseignants de CM2

Inspection de Mantes La Ville

Affaire suivie par Alain HESLING -IEN

Téléphone : 01 30 98 88 11

Télécopie : 01 34 77 68 41

Mél
0780234f@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire Jean Jaurès
Place de la Mairie
78711 MANTES LA VILLE

OBJET : Evaluations nationales CM2

Vous avez été destinataires des livrets des élèves et du livret du maître proposant les consignes de passation et de correction des différentes épreuves.
Au moment où vous vous apprêtez à mettre en œuvre ce protocole d'évaluation avec vos élèves, il m'a paru important de vous rappeler ou de vous informer d'un certain nombre d'éléments liés à son organisation générale.

1) Le calendrier des opérations est le suivant :

- Passation : du 19 au 23 janvier
- Correction et saisie par les enseignants : du 19 au 30 janvier
- Collecte des fichiers « classes », et exportation des résultats par les directrices(teurs) : dès la fin des corrections et des saisies réalisées par les enseignants jusqu'au 3 février. Après cette date, l'application nationale sera définitivement fermée.

Comme vous le voyez, le calendrier est assez contraint, aussi je vous conseille fortement de faire passer les épreuves, de les corriger et de rentrer les données de façon simultanée.

2) Rôle de chacun :

Les enseignants :

- Font passer les épreuves aux élèves selon les instructions données
- Corrigent les épreuves
- Saisissent les résultats de chacun de leurs élèves, item par item, sur leur fichier « classe »

Les directrices(teurs)

- Téléchargent (enregistrent) le fichier de saisie (accessible sur le portail d'entrée grâce à la clé OTP en suivant la même procédure de départ que pour Base élèves), et transmettent une copie de ce fichier à chaque enseignant de CM2 pour qu'ils puissent y rentrer les résultats de leur classe. (Attention ! Il ne faut surtout pas modifier la forme du fichier original : ne pas supprimer ou ajouter des lignes ou des colonnes, ne pas modifier les largeurs des colonnes...)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Compilent, après correction et saisie des enseignants, les différents fichiers « classe » pour constituer un fichier unique « école ».
- Anonyment les listes de résultats des élèves.
- Exportent ce fichier anonymé « école » vers l'application du ministère (au format .csv).
- Transmettent une copie anonymée du fichier unique « école », à l'Inspection par mail, clé USB, disquette, CD…

Un document intitulé *« Evaluation des acquis des élèves du primaire », manuel d'utilisation à destination des directeurs d'école et des enseignants* est à votre disposition à l'inspection. Il regroupe toutes les informations nécessaires pour pouvoir utiliser le fichier nécessaire aux corrections et à la saisie.

3) Cas particuliers

- Les écoles qui comptent moins de dix élèves de CM2 dans leur école transmettent leur « fichier école » anonymé à l'IEN, par l'intermédiaire de M. Vannier. Ces résultats seront regroupés en une « école virtuelle » de circonscription, ceci afin de préserver l'anonymat des élèves scolarisés dans des écoles à faible effectif. Ce fichier sera alors transmis au ministère directement depuis l'inspection.
- Pour l'école élémentaire P. et M. Curie de Porcheville dont la directrice est actuellement absente, un code sera transmis très rapidement à la collègue enseignante qui font fonction pour lui permettre de rentrer les résultats de son école, en dehors de l'utilisation d'une clé OTP.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Vannier, ATICE de la circonscription (Luc.Vannier@ac-versailles.fr) qui assurera en plus des jours habituels, une permanence, à l'inspection, pour répondre à vos questions éventuelles,

le mercredi 21 janvier de 9 heures 30 à 11h30

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Alain HESLING